

Architecte technique

L'architecte technique définit l'architecture du Système d'Information, administre et exploite les moyens informatiques des sites. Il participe au bon fonctionnement des systèmes d'information en garantissant le maintien des différents outils, infrastructures des logiciels systèmes, infrastructures de communication et administration réseaux. Enfin il gère les infrastructures de télécommunication de la collectivité.

Le métier

L'architecte technique est autonome dans la définition et la conception de l'architecture des systèmes et réseaux ainsi que des outils d'administration et de sécurité. Il travaille en bureau avec des déplacements réguliers sur le département. Son rythme de travail est souple, avec des horaires irréguliers à amplitude variable.

Les activités

- Définir l'architecture télécoms et réseaux
- Gérer des infrastructures et des serveurs
- Acheter des services télécoms, réseaux et des serveurs
- Contrôler la qualité des services télécoms
- Assister les utilisateurs
- Réaliser une veille technologique prospective

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'ingénieur territorial, d'attaché territorial, ou de technicien supérieur territorial.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME